



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question écrite n° 22327

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation à la maison d'arrêt de Chambéry confrontée à un grave problème de capacité d'accueil. En effet, 164 personnes y sont actuellement incarcérées pour une capacité de 80 places. Parmi ces personnes se trouvent 15 femmes réparties en 3 cellules et de nombreux mineurs. La conséquence de cette surpopulation carcérale est aussi d'entraîner la cohabitation de prévenus et de condamnés, ainsi que de différentes catégories de délinquants (délinquants sexuels, délinquants routiers, toxicomanes et délinquants multirécidivistes) peu propice à une évolution positive des cas les moins graves. Compte tenu du programme annoncé par le Gouvernement d'un accroissement de capacité des prisons françaises et des solutions alternatives à l'emprisonnement qu'il entend développer pour les délits légers, il souhaite connaître les mesures concernant le département de la Savoie qui pourraient contribuer à améliorer cette situation.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, porte à la connaissance de l'honorable parlementaire qu'en date du 1er décembre 2004 les effectifs de détenus incarcérés dans la maison d'arrêt de Chambéry s'élevaient à 158 détenus, ce qui représente un taux d'occupation de 210,70 %. De plus, la configuration architecturale de la maison d'arrêt de Chambéry n'en permet pas l'extension dans des conditions satisfaisantes. Cependant, dans le département de la Haute-Savoie voisin, un projet d'extension de la maison d'arrêt de Bonneville est actuellement à l'étude par les services de l'administration pénitentiaire. Dans le cadre d'une opération de restructuration/réhabilitation de l'établissement, il est prévu la création de quatre-vingt-dix places de détention supplémentaires, dont un quartier spécifique pour mineurs de vingt places. Les travaux de la première phase d'extension devraient débuter en 2005, pour une livraison fin 2006. Par ailleurs, la loi d'orientation et de programmation pour la justice (LOPJ) du 9 septembre 2002 programme la construction de 13 200 nouvelles places de détention. Trois nouveaux établissements pénitentiaires pour détenus majeurs sont notamment prévus dans la région Rhône-Alpes, pour lesquels la recherche des emprises foncières a finalement abouti : un centre pénitentiaire (690 places) à Bourg-en-Bresse dans le département de l'Ain, un centre de détention (600 places) à Roanne dans le département de la Loire, et une maison d'arrêt à Lyon dans le département du Rhône. La LOPJ prévoit également la construction d'établissements spécifiques pour les mineurs, visant à séparer ces derniers des détenus majeurs et à développer un système pénitentiaire articulé autour d'un programme pédagogique renforcé, préparant l'insertion des détenus mineurs dans la société. Dans cette perspective, la création d'un établissement pour mineurs de soixante places à Meyzieu, dans la banlieue de Lyon a été décidée. Ces nouveaux équipements prévus dans la région Rhône-Alpes permettront de limiter à terme le phénomène de surpopulation carcérale que connaît actuellement la maison d'arrêt de Chambéry. Enfin, le garde des sceaux, ministre de la justice, porte à la connaissance de l'honorable parlementaire que dans, le cadre de la politique de modernisation de l'administration pénitentiaire conduite par le gouvernement depuis plus de deux ans, ses services travaillent à une meilleure adaptation du régime carcéral aux différents types de délinquance, notamment par la diversification des types d'établissements pénitentiaires, mais aussi par une

préparation renforcée à la réinsertion des détenus, gage d'une prévention de la récidive.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22327

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 2003, page 5772

Réponse publiée le : 18 janvier 2005, page 588